

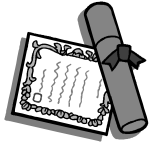


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Vous êtes lauréat
d'un concours





Et Maintenant ?

Vous venez de réussir un concours de la Fonction Publique Territoriale. Félicitations ! Et maintenant ?

- Vous devez savoir qu'il n'y **pas d'affectation automatique** suite à la réussite à un concours territorial. La Fonction Publique Territoriale compte en effet près de 55 000 collectivités et donc d'employeurs qui recrutent leurs agents sur les listes d'aptitude des différents concours. Les listes d'aptitudes ont une validité nationale. De votre côté, vous devez présenter des candidatures spontanées auprès des collectivités territoriales et répondre aux offres d'emplois.



Les Candidatures Spontanées

Voici quelques conseils pour adresser une candidature spontanée à une collectivité territoriale :

- Vous devez toujours vous adresser au **Maire** ou au **Président** de la collectivité pour laquelle vous postulez.
- Faites une lettre de motivation manuscrite et personnalisée accompagnée d'un **curriculum vitae** exposant votre expérience et votre formation détaillées. N'oubliez pas que l'objectif est d'obtenir un **entretien**. Restez donc clair et précis. Indiquez sur le CV que vous êtes lauréat d'un concours. Le CV doit être actualisé si nécessaire.
- Enfin vous pouvez joindre à ce courrier une attestation d'inscription sur la liste d'aptitude fournie par le Centre organisateur.

Doivent apparaître dans votre courrier les points positifs de **vos formation et de votre expérience professionnelle ou personnelle**, qui sont susceptibles d'intéresser un employeur local.

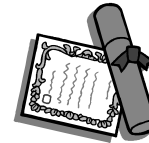


L'aide apportée par le Centre de Gestion

Les **Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale** mettent en relation les lauréats d'un concours et les collectivités territoriales.

Comment procéder ?

- Vous allez recevoir une **confirmation écrite** de votre réussite au concours, un imprimé en vue de votre **d'inscription sur la liste d'aptitude** (à remplir obligatoirement) et une **fiche de renseignements**. Cette fiche doit être complétée si vous êtes à la recherche d'un poste dans les Pyrénées-Atlantiques (profil et souhaits en ce qui concerne votre recherche d'un poste : formation, expérience professionnelle, poste recherché...).
- Vous devez remplir ces documents le plus précisément possible et nous les renvoyer très rapidement.
- Le Centre de Gestion envoie la liste d'aptitude à toutes les collectivités territoriales qui en font la demande. Une collectivité peut donc vous contacter directement.
- Le Centre de Gestion assure la **publicité des offres d'emploi**. Vous pouvez consulter ces offres dans nos locaux, ou sur le site www.cdg-64.fr, ou dans des revues professionnelles.
- Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques dispose d'un Espace Emploi pour renseigner les candidats, à la Maison des Communes.



L'entrée dans une collectivité locale

Vous avez obtenu un entretien avec un Maire ou un Président d'une collectivité territoriale. Cet entretien doit servir à vous présenter et à mettre en valeur vos points forts. N'hésitez pas à vous entraîner et à consulter des ouvrages spécialisés dans les conseils pour la préparation de ces entretiens.

La collectivité territoriale qui souhaite vous recruter doit demander par écrit la liste d'aptitude au Centre de Gestion qui a organisé le concours.

Vous êtes ensuite nommé **stagiaire pendant 1 an** au sein de la collectivité qui vous a recruté. La **titularisation** intervient en principe au bout d'un an par décision de l'autorité territoriale.

Pour certains grades, des périodes de formation obligatoire sont prévues pendant l'année de stage, mais elles ne correspondent pas à une formation dans une école. Cette formation a lieu post-recrutement (c'est-à-dire après le recrutement dans une collectivité) et sera prise en charge par le CNFPT de votre département.

Renseignements pratiques

Quelques adresses utiles pour :

☞ ***Consulter les offres d'emplois.***

- **filière administrative, animation, sécurité et sportive :**
www.fncdg.com, www.cnfpt.fr, www.lagazettedescommunes.com,
www.territorial-recrutement.fr.

- **filière technique :** www.fncdg.com, www.cnfpt.fr,
www.lagazettedescommunes.com, www.territorial-recrutement.fr,
www.lemoniteur-expert.com .

- **filière médico-sociale :** www.fncdg.com, www.cnfpt.fr,
www.lagazettedescommunes.com, www.territorial-recrutement.fr,
www.ash.tm.fr, www.quotimed.com, www.legeneraliste.fr.

- **filière culturelle :** www.fncdg.com, www.cnfpt.fr,
www.lagazettedescommunes.com, www.territorial-recrutement.fr,
www.telerama.fr.

☞ ***Connaître les collectivités locales dans les Pyrénées-Atlantiques***

- www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr à la rubrique "collectivités locales".

☞ ***Informations générales sur les Fonctions Publiques***

- www.service-public.fr



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Maison des Communes
Cité Administrative -Rue Auguste Renoir
BP 609
64006 PAU Cedex 9
Standard : 05 59 84 40 40 - Recrutement : 05 59 84 59 45
Fax : 05 59 84 59 10
Internet : www.cdg-64.fr
e-mail : espace.concours@cdg-64.fr